DESTINATAIRES : Gestionnaires, médecins et l'ensemble des membres du personnel du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 27 avril 2021

OBJET : Essais d'ajustement de la protection respiratoire de type N95 - Priorisation

---

Dans la note de service du 31 mars dernier, nous vous avions soumis un ordonnancement pour la réalisation des essais d'ajustement de la protection respiratoire à la suite de la nouvelle directive de la CNESST en zone tiède et chaude.

Compte tenu du volume actuel de demandes, nous maintiendrons, jusqu'à nouvel ordre, pour les secteurs **Alphonse-Desjardins et Beauce-Etchemins** l'accès aux essais d'ajustement aux membres du personnel et médecins **exclusivement** suivants :

- N'ayant pas réussi de fit-test;
- Ayant un fit-test non à jour (+ de 2 ans);
- Le modèle sur lequel ils ont un fit-test réussi n'est pas disponible dans le milieu;
- Nécessitant le port du P100 dans les secteurs ciblés.

Nous vous demandons de respecter cet ordonnancement afin d'assurer la protection des employés et des médecins répondant aux critères mentionnés ci-dessus.

Pour les secteurs de **Montmagny-L'Islet et Thetford**, nous débuterons la reprise des essais d'ajustement de la protection respiratoire pour l'ensemble du personnel déjà fit-testé, à l'exception des blocs opératoires et des soins intensifs, afin de débuter le virage général vers les modèles ciblés.

Ainsi, le personnel déjà fit-testé sur les modèles suivants **ne doit pas** refaire d'essai d'ajustement de la protection respiratoire.

Modèle	Numéro de modèle
Médicom	203014
Halyard	46827
	46727
	46767
3M	8210

…2

RAPPEL pour tous les milieux
Les gestionnaires ayant du personnel ou des médecins répondants aux critères mentionnés ci-haut doivent compléter le formulaire de demande d'accès aux fit-tests et le faire parvenir par courriel au : fit.test.cisssca@ssss.gouv.qc.ca afin de déposer les besoins en fit-tests et d'enclencher la planification de ceux-ci.

AUCUN fit-test ne sera réalisé auprès d'un membre du personnel ou d'un médecin sans inscription préalable.

Réapprovisionnement pour les protections respiratoires de type N95
Considérant le volume élevé d'essais d'ajustement de la protection respiratoire actuellement, nous ne pouvons effectuer la saisie en temps réel dans virtuo. Ainsi, il sera demandé aux employés de communiquer le modèle qui leur est requis à leur gestionnaire. S'il s'agit d'un modèle qui n'est pas déjà disponible sur votre unité de soins, vous devrez communiquer avec notre ligne COVID logistique au poste 62003 pour demander une allocation autorisée sur ce modèle pour votre unité administrative afin de vous permettre de vous réapprovisionner par la suite. À ce sujet, nous vous référons à la trajectoire de réapprovisionnement diffusée le 9 avril dernier.

Des questions?
Nous vous invitons à consulter le Questions-réponses et les notes de service des 31 mars et 15 avril dernier.

Merci de votre collaboration!

« *Signature autorisée* »
Mélanie Lambert
Chef de service de la prévention,
Santé et sécurité au travail

« *Signature autorisée* »
Paméla Laforest
Coordonnatrice
Direction de la logistique

Contenu et diffusion approuvés par : Josée Soucy, Directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques